

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 23 novembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	39

Objet de la délibération
AFFAIRES GENERALES Convention de fonctionnement avec l'ADUGA
Référence
08_20201123_1.4.3

Date de la convocation
17/11/2020

Date d'affichage
27/11/2020

L'année deux mille vingt, le vingt-trois novembre à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents :

MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELETRE, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, Mme LEMAIRE A, Mme LEMAIRE A.M., Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, CLIQUET, DESFOSSES, STOTER, LENGLET, MAGNIER, DURIEUX, Mme HIVER, THUILLIER, DINOARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Brigitte FOURÉ à Pascal RIFFLART
Marc FOUCAULT à Patrick DESSEAUX
Isabelle DE WAZIERS à Alain DESFOSSES
Francis PETIT à François DURIEUX

Excusés, absents :

Mme SAVARIEGO, THEVENIAUD, DUFOUR, OURDOUILLE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, DELFOSSE, BOHIN, NOBLESSE, DECLE, Mme VANDEPITTE

A été nommé(e) secrétaire de séance :

SAVREUX Pierre



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) créé en août 2018 partage depuis sa création ses locaux avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), au 60 rue de la Vallée à Amiens.

Le PMGA et l'ADUGA ont mutualisé des moyens techniques pour permettre une diminution des coûts de fonctionnement inhérents aux deux structures.

La convention a pour objet de régulariser cette mutualisation des frais et de définir les modalités de répartition financière pour les années 2019 et 2020.

Sont mutualisées les dépenses suivantes :

- Location immobilière et les charges locatives ;
- Entretien des locaux ;
- Maintenance des locaux et des équipements ;
- Fluides ;
- Moyens techniques ;
- Documentation.

La clé de répartition est établie en fonction du nombre d'agent bénéficiant des services selon la formule suivante :

Montant de la participation = (Dépense x Nombre d'agent du PMGA bénéficiant du service) / (Nombre d'agent PMGA+ Nombre d'agent ADUGA)

Le règlement de la participation aux frais interviendra en année n+1 sur présentation de la facture dans les délais légaux.

Le montant de la participation du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour l'année 2019 s'élève à 58 347€.

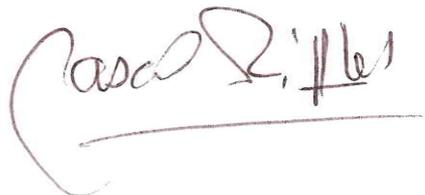
Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur cette convention de fonctionnement.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président à signer la convention avec l'ADUGA relative à la mutualisation des moyens techniques et à la régularisation de la répartition financière pour les années 2019 et 2020.
- Valide la participation d'un montant de 58 347 € pour les frais de l'année 2019.

Fait et délibéré le 23 novembre 2020
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	0820201123143
Date de la décision :	2020-11-23 00:00:00+01
Objet :	AFFAIRES GENERALES - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L'ADUGA
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20201123-0820201123143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20201123-0820201123143-DE-1-1_0.xml	text/xml	935
Nom original :		
08_20201123_143_CONVENTION_FONCTIONNEMENT_ADUGA_PMGA.pdf	application/pdf	153677
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20201123-0820201123143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	153677

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2020 à 13h53min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2020 à 13h53min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2020 à 13h53min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2020 à 13h54min14s	Reçu par le MI le 2020-11-25

